

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 970^e séance tenue le mardi 9 décembre 2003,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon principal

PRÉSENTS : La vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, Mme Maryse Rinfret-Raynor; les doyens, M. Jean-Marc Boudrias, M. Michel D. Laurier, M. Jacques Frémont, M. Réjean Poirier; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Manon Théorêt; Mme Louise Dagenais; M. Serge Montplaisir; des membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Jean-Pierre Côté, M. Laurent Descarries, Mme Sylvie Normandeau; Mme Louise Béliveau, M. Fernand A. Roberge; des étudiants, M. Mathieu Le Blanc, M. Pierre-Alain Benoît; les observateurs, M. Fernand Boucher, M. Germain Carreau; M. Pierre Jalbert.

ABSENTS : Le recteur, M. Robert Lacroix, le vice-recteur exécutif, M. Michel Trahan, le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, le vice-recteur à la planification et aux relations internationales, M. François Duchesneau, la vice-rectrice aux ressources humaines, Mme Gisèle Painchaud, le vice-recteur aux affaires publiques et au développement, M. Guy Berthiaume ; le doyen de la Faculté des études supérieures, M. Louis Maheu; les doyens, M. Jean-Marc Charron, Mme Irène Cinq-Mars, Mme Céline Goulet, M. Claude Lamarche, M. Joseph Hubert, M. Raymond S. Roy, M. Jacques Turgeon, M. Jean Rouleau; le représentant du directeur de l'École des Hautes Études commerciales, M. Daniel Racette; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre Lafleur; un membre nommée par l'Assemblée universitaire M. Luc Giroux, des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Denise Angers, M. Sang Nguyen, M. Jacques Gresset; le chargé de cours, M. Michel Savage; les étudiants, M. Normand Bélisle, M. Jonathan Harvey.

PRÉSIDENTE : Mme Maryse Rinfret-Raynor

SECRÉTAIRE : M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

CE-970-1

ORDRE DU JOUR

CE-970-1

L'ordre du jour se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 969^e séance tenue le 21 octobre 2003
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
Faculté des études supérieures
 - Faits saillants 2002-2003
 - Modifications aux programmes d'études supérieures approuvées en vertu des pouvoirs délégués par la Commission des études (juin 2002 – mai 2003)
5. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
Règlement pédagogique cadre
 - Ajout : Lieux de stages
6. Rapport du Conseil de la Faculté des études supérieures
 - 6.1 Faculté des arts et des sciences
Département de démographie
 - Modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours des programmes de M.Sc. et de Ph.D. (démographie)
 - 6.2 Faculté de médecine
Programme de sciences biomédicales
 - Création d'une option «Sciences psychiatriques» au programme de M.Sc. (sciences biomédicales)
 - 6.3 Faculté de médecine
Programme de sciences biomédicales
 - Création d'une option «Sciences psychiatriques» au programme de Ph.D. (sciences biomédicales)

- 6.4 École d'optométrie
 - Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle); changement de l'intitulé du diplôme
- 6.5 École d'optométrie
 - Modifications au répertoire de cours du programme de M.Sc. (sciences de la vision)
- 6.6 École Polytechnique
Département de mathématiques et de génie industriel
 - Création de l'option «Ergonomie» dans le cadre du programme de Maîtrise modulaire en génie industriel
- 6.7 École Polytechnique
Département de mathématiques et de génie industriel
 - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. en ergonomie; abolition de l'entente du programme conjoint avec l'Université de Montréal
- 6.8 École Polytechnique
Département de mathématiques et de génie industriel
 - Création du programme de D.E.S.S. en mathématiques de l'ingénieur
- 6.9 Faculté des études supérieures, avec le concours de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences infirmières
 - Création d'un séminaire interdisciplinaire :
PLU 6051 (3 cr)– Enjeux des soins cliniques de première ligne
- 6.10 Faculté des études supérieures
 - Modification au séminaire pluridisciplinaire PLU 6039–Musique et société
- 7. Affaires diverses
- 8. Prochaine séance
- 9. Clôture de la séance

CE-970-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 969^e SÉANCE CE-970-2

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 969^e séance tenue le 21 octobre 2003, tel que présenté.

CE-970-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-970-3

CE-970-3.1 Liste des affaires découlant CE-970-3.1

La liste des affaires découlant du procès-verbal de la 968^e séance a été acheminée aux membres et versée au dossier séance. Le secrétaire général en donne lecture.

CE-970-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-970-4

CE-970-4.1 Faculté des études supérieures : Faits saillants 2002-2003 CE-970-4.1
A-33/970^e/237

Sur proposition dûment faite et appuyée,

la Commission des études reçoit le document A-33/970^e/237, sur les Faits saillants pour l'année 2002-2003 de la Faculté des études supérieures.

CE-970-4.2 Faculté des études supérieures CE-970-4.2
Modifications aux programmes d'études supérieures approuvées en vertu des
pouvoirs délégués par la Commission des études (juin 2002-mai 2003)

A-33/970^e/238

Sur proposition dûment faite et appuyée,

la Commission des études reçoit le document A-33/970^e/238, sur les modifications aux programmes d'études supérieures approuvées en vertu des pouvoirs délégués par la Commission des études, de juin 2002 à mai 2003.

CE-970-4.3 Suivis relatifs à la modification de la date limite pour le dépôt CE-970-4.3
des demandes d'admission dans les programmes de premier cycle

Mme Maryse Rinfret-Raynor invite M. Fernand Boucher à présenter la suite des mesures prévues en regard de la modification de la date limite pour le dépôt des demandes d'admission aux programmes de premier cycle pour les candidats autres que les diplômés des collèges et cégeps (CE-968-9, 28 mai 2003). M. Boucher mentionne que la diffusion de l'information relative à cette modification se déroulera par étapes. Ainsi, au cours de la première semaine de novembre, un courriel a été transmis aux étudiants et aux employés de l'Université, les informant des modalités de cette nouvelle mesure et indiquant les liens utiles sur les sites de l'Université et du Registrariat. Depuis, des affiches ont été installées dans les facultés, départements et services, et des communiqués ont été diffusés dans les journaux étudiants des universités et des collèges et cégeps. À compter de janvier 2004, des communiqués seront diffusés dans des journaux quotidiens et hebdomadaires (La presse, Voir, etc.). L'information diffusée sur les sites web de l'Université et du Registrariat y figurera jusqu'au 1^{er} mars, de manière à ce que les étudiants qui n'auraient pas pris connaissance de la modification de la date limite puissent trouver les renseignements nécessaires sur les démarches encore possibles. À partir du 15 janvier, le Registrariat vérifiera quotidiennement le volume des demandes d'admission entrées, et le comparera avec le volume des années précédentes. Dans les cas où le volume de demandes présentera une diminution trop marquée, on maintiendra les programmes ouverts. Pour l'ensemble des programmes non contingentés, on prévoit une application souple des modalités relatives à la modification de la date limite pour le dépôt des demandes d'admission.

CE-970-4.4 Résultats des admissions CE-970-4.4

M. Fernand Boucher indique qu'à la date du 1^{er} décembre, le Registrariat avait reçu environ 350 demandes d'admission à des programmes de premier cycle, et environ 200 demandes d'admission à des programmes de deuxième cycle.

CE-970-5 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE CE-970-5
Règlement pédagogique cadre
- Ajout : Lieux de stages

A-33/970^e/239, 239.1

Mme Maryse Rinfret-Raynor présente l'état de question relatif à la proposition de modification de l'article 4.1 du Règlement pédagogique cadre, sur l'ajout d'un alinéa à cet article, sur les modalités du choix d'un lieu de stage.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à l'article 4 [alinéa 4.1 c)] du Règlement pédagogique cadre, sur les lieux de stage, conformément au document A-33/970^e/239.

Dans le cadre de son approbation, la Commission des études invite les Facultés, École et Département, à intégrer la modification approuvée à leur règlement pédagogique respectif.

CE-970-6	<u>RAPPORT DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES</u>	CE-970-6
	M. Fernand A. Roberge présente les projets inscrits aux points 6.1 à 6.10.	
CE-970-6.1	Faculté des arts et des sciences Département de démographie - Modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours des programmes de M.Sc. et de Ph.D. (démographie)	CE-970-6.1
	<hr/> A-33/970 ^e /227	

La modification aux programmes de M.Sc. et de Ph.D. en démographie découle de leur mise en commun, selon la formule de programmes conjoints, avec l'INRS-Urbanisation, Culture et Société (CE-958-7.2, 15 janvier 2002), prévue lors de la création du Centre interuniversitaire d'études démographiques—CIED. Les programmes modifiés se posent également en continuité avec le développement d'offres de formation de premier cycle en démographie (programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Géographie; projet de la création d'un programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Démographie et en Statistique).

Les modifications au programme de M.Sc. portent principalement sur le remplacement de la scolarité préparatoire (d'un maximum de 24 crédits) par des cours complémentaires (d'un maximum de 9 crédits) pour les étudiants qui n'auront pas fait de démographie au premier cycle, sur la diminution du nombre de crédits attribués à la recherche et au mémoire (passant de 15 à 12 crédits), et sur le rehaussement du niveau des cours du programme. Le répertoire de cours est modifié en conséquence, par l'abolition de six cours et par la création de 12 cours.

Les modifications au programme de Ph.D. proposent l'introduction d'une structure de cours de 9 crédits dans le programme (6 crédits de séminaires obligatoires et 3 crédits de cours au choix), laissant 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse.

Un correctif sera apporté au document de présentation, précisant les sigles et le nombre de crédits attribués à la recherche et au mémoire [abolition des cours DMO 6910—Recherche (15 crédits) et DMO 6920—Mémoire (15 crédits), et création des cours DMO 6060—Recherche (12 crédits) et DMO 6070—Mémoire (12 crédits)].

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours des programmes de M.Sc. (démographie) et de Ph.D. (démographie), au Département de démographie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33-970^e/227 modifié.

CE-970-6.2

Faculté de médecine
Programme de sciences biomédicales
- Création d'une option «Sciences psychiatriques»
au programme de M.Sc. (sciences biomédicales)

CE-970-6.2

A-33/970^e/228

La création d'une option «sciences psychiatriques» dans le cadre du programme de M.Sc. (sciences biomédicales), de même que dans le cadre du programme de Ph.D. (sciences biomédicales), proposée au point suivant, est liée à la présence d'un bassin important de professeurs et de chercheurs rattachés au Département de psychiatrie ou à d'autres départements de la Faculté de médecine, et permettra de meilleures coordination, structuration et visibilité des activités de formation et de recherche dans ce domaine. Il est prévu d'établir un Comité d'études supérieures qui sera responsable de l'option créée en regard de la prise en charge des recommandations d'admission, des activités d'encadrement des étudiants, du suivi et de l'évaluation des étudiants et de l'ensemble des aspects de la formation.

Le programme de M.Sc. suivi selon l'option créée comporte un minimum de 8 crédits de cours (5 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option) et 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une option «Sciences psychiatriques» au programme de M.Sc (sciences biomédicales), au Programme de sciences biomédicales de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/970^e/228.

CE-970-6.3

Faculté de médecine
Programme de sciences biomédicales
- Création d'une option «Sciences psychiatriques»
au programme de Ph.D. (sciences biomédicales)

CE-970-6.3

A-33/970^e/229

Le programme de Ph.D. (sciences biomédicales) suivi selon l'option créée en Sciences psychiatriques comporte un minimum de 11 crédits de cours (5 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours au choix) et 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une option «Sciences psychiatriques» au programme de Ph.D (sciences biomédicales), au Programme de sciences biomédicales de la Faculté de médecine, conformément au document A-33-970^e/229.

CE-970-6.4

École d'optométrie
- Modifications à la structure et au répertoire de cours
du programme de D.E.S.S. (intervention en déficience
visuelle); changement de l'intitulé du diplôme

CE-970-6.4

A-33/970^e/230

La modification à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle), auparavant intitulé D.E.S.S. Intervention en déficience visuelle (orientation et mobilité), est définie en fonction de la création d'une concentration «Réadaptation en

déficience visuelle»; la composante «Orientation et mobilité» est également réaménagée à l'intérieur d'une concentration. Le programme modifié comporte 30 crédits, répartis sur trois trimestres, et est articulé selon deux modules (Formation générale sur la déficience visuelle, et Formation spécialisée en réadaptation en déficience visuelle), auxquels succède une formation pratique pas stages.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle), comportant la création de la concentration «Réadaptation et déficience visuelle» et le changement de l'intitulé du diplôme, à l'École d'optométrie, conformément au document A-33/970^o/230.

CE-970-6.5 École d'optométrie CE-970-6.5
- Modifications au répertoire de cours du programme
de M.Sc. (sciences de la vision)

A-33/970^o/231

La modification au répertoire de cours du programme de M.Sc. (sciences de la vision) découle de la modification au programme de D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle), afin d'assurer l'harmonisation de ces deux programmes. La structure du programme est également modulée en fonction de l'introduction d'une nouvelle concentration – concentration «Réadaptation en déficience visuelle»– dans le cadre de l'option «Intervention en déficience visuelle».

Les offres de formation ainsi définies en réadaptation en déficience visuelle veulent répondre aux besoins de formation des milieux concernés, favoriser des activités de partenariat entre l'École d'optométrie et divers centres spécialisés de réadaptation, et assurer pour l'École un positionnement qui soit représentatif des ressources et expertises qu'elle a développé dans ce domaine.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au répertoire de cours du programme de M.Sc. (sciences de la vision), à l'École d'optométrie, conformément au document A-33/970^o/231.

CE-970-6.6 École Polytechnique CE-970-6.6
Département de mathématiques et de génie industriel
- Création de l'option «Ergonomie» dans le cadre du
programme de Maîtrise modulaire en génie industriel

A-33/970^o/232

La création d'une option «Ergonomie» dans le cadre du programme de Maîtrise modulaire en génie industriel se pose en continuité du programme de D.E.S.S. en ergonomie, de manière à étendre l'offre de formation dans ce domaine au niveau de la Maîtrise, et à accentuer la visibilité des développements assurés par l'École Polytechnique dans ce domaine. La structure du programme de Maîtrise modulaire suivi selon l'option créée comporte 45 crédits, répartis selon trois modules (module A, obligatoire, 15 crédits; module B, de spécialisation, 15 crédits, et module C, Projet en ergonomie, 15 crédits [6 à 15 crédits attribués au projet de Maîtrise et 0 à 9 crédits attribués à des cours de spécialisation au choix]).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création de l'option «Ergonomie» dans le cadre du programme de Maîtrise modulaire en génie industriel, au Département de mathématiques et de génie industriel de l'École Polytechnique, conformément au document A-33/970^e/232.

CE-970-6.7

École Polytechnique

CE-970-6.7

Département de mathématiques et de génie industriel

- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. en ergonomie; abolition de l'entente du programme conjoint avec l'Université de Montréal

A-33/970^e/233

La modification au programme de D.E.S.S. en ergonomie vise l'harmonisation de la formation assurée par ce programme avec celle de l'option Ergonomie du programme de Maîtrise modulaire en génie industriel. Il est ainsi proposé de retirer les cours d'introduction de la structure du programme de D.E.S.S., d'augmenter le nombre de crédits obligatoires, et d'introduire un module de cours de spécialisation, présentant deux blocs (bloc 1 : Ergonomie, hygiène, et sécurité industrielle, et bloc 2 : Interactions humain-ordinateur) entre lesquels l'étudiant doit choisir.

La proposition de l'abolition de l'entente de programme conjoint avec l'Université de Montréal a considéré le fait que la majorité des étudiants du programme provient de l'École Polytechnique; leur dossier est donc géré par l'École. Dans ce contexte, la modalité de l'abolition de l'entente est proposée pour une période de cinq ans, durant laquelle les admissions au programme par l'Université seront suspendues, et au terme de laquelle une évaluation sera effectuée. Le secrétaire général note que cette modalité n'est pas inscrite dans la recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures; il conviendra de transmettre une résolution modifiée en conséquence.

Mme Maryse Rinfret-Raynor présente une préoccupation sur les conséquences possibles de l'abolition de l'entente, en regard de l'avis de l'École de réadaptation de la Faculté de médecine sur cette question. La Commission convient de tenir compte de cette préoccupation dans sa résolution, et de prévoir une consultation de l'École.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. en ergonomie, au Département de mathématiques et de génie industriel de l'École Polytechnique, et approuve l'abolition de l'entente du programme conjoint avec l'Université de Montréal, pour une durée de cinq ans, au terme de laquelle une évaluation de cette modalité sera effectuée, conformément au document A-33/970^e/233 modifié.

Dans le cadre de son approbation, la Commission des études comprend que des vérifications seront faites auprès de l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, sur les impacts pouvant découler de ce que le Département de mathématiques et de génie industriel de l'École Polytechnique offre ce programme en-dehors de l'entente jusqu'alors existante.

CE-970-6.8 École Polytechnique CE-970-6.8
Département de mathématiques et de génie industriel
- Création du programme de D.E.S.S. en mathématiques de l'ingénieur

A-33/970^o/234

Le programme de D.E.S.S. en mathématiques de l'ingénieur propose un regroupement de cours existants en vue d'établir une offre de formation continue en mathématiques appliquées et en mathématiques de l'ingénieur. Ce programme s'adresse principalement à des bacheliers en génie, en sciences (informatique, chimie, physique) et en mathématiques. La structure du programme présente des modalités souples, indiquant, pour chaque étudiant, l'établissement d'un plan d'études construit sur mesure en fonction des objectifs de formation recherchés; ce plan d'études devra être approuvé par le responsable du programme. Le programme de D.E.S.S. en mathématiques de l'ingénieur totalise 30 crédits, dont au moins 21 doivent être de cycles supérieurs. Le programme comporte deux volets (volet A : Mathématiques appliquées; volet B : Sciences appliquées); pour chacun des volets, l'étudiant doit choisir 15 crédits.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création du programme de D.E.S.S. en mathématiques de l'ingénieur, au Département de mathématiques et de génie industriel de l'École Polytechnique, conformément au document A-33/970^o/234.

CE-970-6.9 Faculté des études supérieures, avec le concours CE-970-6.9
de la Faculté de médecine et de la Faculté des
sciences infirmières
- Création d'un séminaire interdisciplinaire
PLU 6051— *Enjeux des soins cliniques de première ligne*

A-33/970^o/235

Le séminaire proposé veut répondre à des besoins de formation importants, relatifs aux différents enjeux et connaissances des soins cliniques de première ligne et des contextes interdisciplinaires dans lesquels ces interventions se situent.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un séminaire interdisciplinaire, PLU 6051—*Enjeux des soins cliniques de première ligne (3 crédits)*, à la Faculté des études supérieures, avec le concours de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences infirmières, conformément au document A-33/970^o/235.

CE-970-6.10 Faculté des études supérieures CE-970-6.10
- Modification au séminaire pluridisciplinaire PLU 6039— *Musique et société*

A-33/970^o/236

Le projet mentionné propose la modification de la description et du titre du séminaire pluridisciplinaire PLU 6039— *Musique et société*, changé pour celui de *Musique, monde et mondialisation*. Les objectifs du cours ont été redéfinis en regard des nouvelles approches de l'étude critique de la mondialisation selon différents points de vue disciplinaires (anthropologie, histoire, philosophie, etc.), et en regard du développement des outils analytiques et méthodologiques propres à l'étude des produits et des productions culturelles dans différents domaines des sciences humaines.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification du séminaire pluridisciplinaire PLU 6039—*Musique et société*, incluant la modification du titre du séminaire pour celui de *Musique, monde et mondialisation*, conformément au document A-33/970^e/236.

CE-970-7 AFFAIRES DIVERSES CE-970-7

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-970-8 PROCHAINE SÉANCE CE-970-8

La prochaine séance aura lieu le 20 janvier 2004, à 14 heures.

CE-970-9 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-970-9

La séance est levée à 15 heures.

Adopté le 20 janvier 2004 – Délibération CE-972-2

La présidente

Le secrétaire

Maryse Rinfret-Raynor

Michel Lespérance